



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA26_03_0002

OBJET :

**Autorisation de signature : Refonte et sécurisation du système
d'information du SMDEA09**

L'an deux mille vingt six, le trois mars, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul FERRE

Considérant que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure avec négociation ayant pour objet pour la fourniture, l'intégration et la maintenance de serveurs informatiques, de systèmes de stockage de données, d'équipements de réseau, de système d'exploitation, de virtualisation et prestations associées.

Considérant que suite à une cyberattaque survenue au cours du 1er semestre 2023, l'infrastructure du système d'information du SMDEA a été déportée dans un datacenter privé. L'objectif est de concevoir une infrastructure serveur fiable, sécurisée et évolutive afin de répondre aux besoins actuels et futurs du SMDEA.

Considérant que l'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois par période d'une année à compter de la notification de l'accord-cadre. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues est de 4 ans, pour l'ensemble des lots.

Considérant que l'accord-cadre comporte 2 lots distincts :

- Lot n° 1 : Refonte de l'infrastructure système et réseaux du système d'information du SMDEA
- Lot n° 2 : Sécurisations du système d'Information

Considérant que l'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum :

- Lot n° 1 : Maximum 700 000 € HT sur 4 ans (montant maximum de la période 1 : 500 000 € HT, de la période 2 et 3 : 100 000 € HT)
- Lot n° 2 : Maximum 200 000 € HT sur 4 ans (montant maximum de la période 1 : 100 000 € HT, de la période 2 et 3 : 50 000 € HT)

Considérant qu'un avis d'appel public à la candidature a été transmis au BOAMP et au JOUE le 3 mars 2025. La date limite de réception des candidatures a été fixée au lundi 31 mars 2025 à 12:00.

Considérant que les entreprises suivantes ont répondu dans les délais :

- Inforsud Technologies (lots 1 et 2)
- ADISTA (lots 1 et 2)
- Atos France (lots 1 et 2)
- Orange Business Services (lot 1)
- TERSEDIA (lots 1 et 2)
- AIS (lots 1 et 2)
- SCC France (lots 1 et 2)
- SNEF (lots 1 et 2)
- Formind (lot 2)
- ORANGE CYBERDEFENSE (lot 2)
- DEVENSYS (lot 2)

Considérant qu'au vu des éléments du rapport d'analyse technique des candidatures dressé par le cabinet d'études ON-X (AMO), le représentant de l'Entité adjudicatrice a décidé de retenir, pour présenter une offre, les candidats suivants :

Lot n° 01 :

- ADISTA
- Orange Business Services
- TERSEDIA
- AIS
- SCC France

Lot n° 02 :

- Formind
- ORANGE CYBERDEFENSE
- TERSEDIA
- AIS
- SCC FRANCE

Considérant que la remise des offres était prévue le 11 décembre 2025 à 12 heures.

Considérant que les candidats suivants ont remis une offre :

- Orange Business Services (lot 1)
- ADISTA (lot 1)
- SCC France (lots 1 et 2)
- Formind (lot 2)
- ORANGE CYBERDEFENSE (lot 2)

Considérant que les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

- Valeur technique 60 %
- Prix des prestations 40 %

Considérant qu'au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 11 décembre 2025, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a sollicité le cabinet d'études ON-X (AMO) afin de procéder à une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Considérant qu'au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 février 2026, a choisi les offres économiquement les plus avantageuses des sociétés suivantes :

· Lot n° 1 : Refonte de l'infrastructure système et réseaux du système d'information du SMDEA

Considérant que l'entreprise ADISTA, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclarée attributaire de l'accord-cadre pour un montant maximum 700 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre fixée à quatre ans.

· Lot n° 2 : Sécurisations du système d'Information

Considérant que l'entreprise SCC France, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclarée attributaire de l'accord-

cadre pour un montant maximum 200 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre fixée à quatre ans.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ♦ **APPROUVE,**
Ledit rapport d'analyse,

- ♦ **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer l'accord-cadre à bons de commande de fourniture, d'intégration et de maintenance de serveurs informatiques, de systèmes de stockage de données, d'équipements de réseau, de système d'exploitation, de virtualisation et prestations associées avec les entreprises désignées ci-dessous :
 - Lot n° 1 : ADISTA
 - Lot n° 2 : SCC France